

DIVULGATION D'INTÉRÊT

Déclaration des administrateurs et dirigeants

Chacun des administrateurs et dirigeants de l'organisme doit divulguer tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit ou d'apparence de conflit d'intérêts dans le tableau suivant :

Nom de l'administrateur et des dirigeants	Lien	Nom de l'entreprise ou de l'association	Aucune déclaration

Déclaration de l'organisme – liens entre apparentés

L'organisme s'engage à dévoiler à la Ville ses liens ou transactions avec des compagnies apparentées ou affiliées comme :

- Une filiale;
- Une autre entreprise qui la contrôle, ou qu'il contrôle;
- Ou lorsque soumise à une influence notable d'une autre entreprise;
- Nonobstant les énoncés ci-haut, d'autres cas d'espèce pourraient faire l'objet d'une déclaration de la part de l'organisme.

Entreprise (s) apparentée (s)	Lien (s)